

279

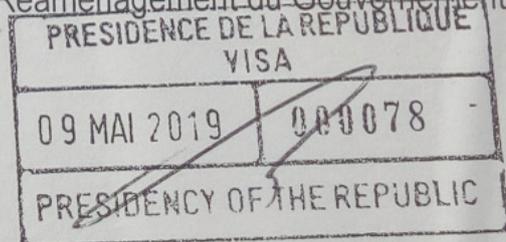
13 MAI 2019

ARRETE N° \_\_\_\_\_ /MINJUSTICE du \_\_\_\_\_

Portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement dans le corps des fonctionnaires des Greffes, de **Trois cents(300) Greffiers-Adjoints**, catégorie "C" de la Fonction Publique.

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA JUSTICE GARDE DES SCEAUX.**

- Vu la Constitution,
- Vu le Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 Portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le Décret n° 2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le Décret n° 2000/696/PM du 13 septembre 2000 Fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
- Vu le Décret n° 2011/020 du 04 février 2011 Portant Statut Spécial des Fonctionnaires des Greffes ;
- Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 Portant Organisation du Gouvernement complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le Décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 Portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 Portant Formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012/389 du 18 septembre 2012 Portant Organisation du Ministère de la Justice ;
- Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 Portant Réaménagement du Gouvernement ;
- Vu les nécessités de service;



**ARRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>:** (1) Il est ouvert, au titre de l'année 2019, un concours direct pour le recrutement dans le corps des fonctionnaires des Greffes, de **Trois cents (300) Greffiers-Adjoints**, catégorie "C" de la Fonction Publique.

(2) Les épreuves écrites dudit concours se dérouleront le 12 7 SEPT 2019 dans tous les chefs-lieux de Région.

**Article 2:** Peuvent faire acte de candidature, les camerounais remplissant les conditions suivantes:

- être de bonne moralité ;
- être âgé de 17 ans au moins et 29 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- être titulaire soit du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC), soit d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) option secrétariat ou employé de bureau ou du General Certificat of Education, Ordinary Level (O.Level) et remplissant les conditions d'accès requises par le Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat.

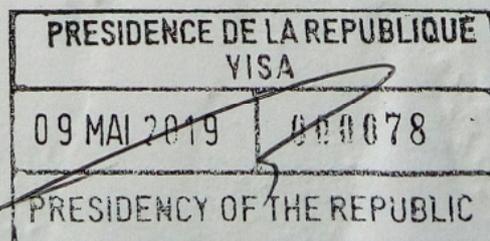
**Article 3 :** Les dossiers de candidature qui seront reçus complets et contre récépissé dans les Parquets Généraux près les Cours d'Appels, jusqu'au 23 MAI 2019 délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes:

1. Une fiche d'inscription timbrée à 1 000 francs CFA dont l'imprimé sera retiré dans les Services du Ministère de la Justice, Direction des Affaires Générales, Bureau des Concours, dans les Parquets Généraux près les Cours d'Appel;
2. Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente (Maire, Sous-préfet, Préfet, Gouverneur);
3. Un extrait de casier judiciaire, (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois;
4. Une copie certifiée conforme du diplôme exigé signée d'une autorité civile compétente;
5. Une attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une autorité compétente (Préfet, Gouverneur);
6. Un récépissé mandat-poste à l'ordre du Directeur des Affaires Générales du Ministère de la Justice.
7. Un certificat médical délivré par un médecin du secteur public datant de moins de trois (03) mois;
8. Quatre (04) photos d'identité 4x4, portant au verso le nom du candidat ;
9. Une enveloppe de format A4 portant l'adresse du candidat affranchie d'un timbre-poste au tarif réglementaire.

**NB :** (1) *Tout dossier incomplet, en retard ou comportant des pièces fausses, falsifiées, non signées ou signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.*

**Article 4 :** (1) les candidats se présenteront aux lieux retenus une heure avant le début des épreuves et ils devront obligatoirement se munir de leur carte nationale d'identité, du récépissé de dépôt du dossier et du nécessaire pour composer, à l'exception du cahier de composition.

(2) les lieux où se dérouleront les épreuves seront indiqués par voie de Communiqué Radio, Presse et d'Affichage.



**Article 5 :** (1) Les épreuves écrites se dérouleront selon le calendrier ci-après:

Dates	NATURE DE L'EPREUVE	Durée	Coef	Horaires	Note éliminatoire
	Dictée et Compréhension de texte	02H	03	08H-10H	05/20
	Langue: Production d'écrit sur un thème d'actualité <b>N.B :</b> Anglais pour les francophones et Français pour les anglophones	02H	02	11H-13H	05/20
	Rédaction	03H	05	14H-17H	05/20

(2) L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 07 heures pour les épreuves du matin.

**Article 6 :** Le programme du concours pour les candidats au recrutement de Greffiers-Adjoints est celui des classes de troisième (3<sup>ème</sup>) de l'Enseignement Secondaire Général;

**Article 7 :** Les résultats du présent concours seront publiés par Arrêté signé du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

**Article 8 :** Le présent Arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE VISA	
09 MAI 2019	000078
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	

Yaoundé, le

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice,  
Garde des Sceaux.



Laurent ESSO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS DIRECTION DES PERSONNELS JUDICIAIRES

SERVICE DE LA GESTION PREVISIONNELLE

BUREAU DES CONCOURS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF JUSTICE

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF JUDICIAL STAFF

SERVICE FOR STAFF MANAGEMENT AND FORECAST

COMPETITIVE EXAMINATION BUREAU

**COMMUNIQUE** N° **007316** du **13 1 MAI 2019**

Suite à l'Arrêté n° **279** du **31 MAI 2019** portant Ouverture d'un Concours direct pour le recrutement dans le Corps des fonctionnaires des Greffes, de 300 Greffiers-Adjoints, catégorie « C » de la Fonction Publique, Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux informe le public intéressé par ledit concours que les épreuves écrites se dérouleront dans **quatre (04) centres d'examen** : Bafoussam, Douala, Garoua et Yaoundé, tel que le choix le permet sur la fiche d'inscription à retirer auprès des services compétents.

Les frais de dossiers d'un montant de **vingt mille (20.000) francs CFA** seront versés à la poste au nom du Directeur des Affaires Générales du Ministère de la Justice contre un mandat à joindre au dossier de candidature.

Yaoundé, le

**31 MAI 2019**



**Laurent ESSO**

**Ampliations :**

Procureurs Généraux ;

Présidents des Cours d'Appel ;

- CRTV/RADIO

- SOPECAM pour insertion au

Journal « Cameroon Tribune »